

[← Retour aux décideurs du milieu Santé | pourrallier.com](#)

## PDG des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS)

Je suis le gestionnaire en chef d'un grand établissement de santé régional, responsable de l'ensemble des opérations et de la reddition de comptes envers Santé Québec.

**J'assume le leadership organisationnel de mon établissement : gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Je supervise toutes les directions cliniques (ex. DSP, DSI, DRH) et j'arbitre les priorités dans un contexte de ressources limitées.**

Je représente mon établissement auprès des partenaires régionaux, gouvernementaux et communautaires. Dans le contexte de la réforme Santé Québec, mon rôle évolue : je reste responsable des opérations territoriales tout en m'intégrant dans un cadre de gouvernance nationale.

### Mes partenaires

- › Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- › Organisations communautaires
- › Institutions académiques
- › Autres CISSS/CIUSSS
- › Professionnels de la santé

### Priorités

- › Améliorer l'accès aux soins de santé en temps opportun
- › Optimiser les ressources humaines, financières et matérielles
- › Coordonner les services de santé et sociaux
- › Répondre aux crises sanitaires de manière proactive
- › Promouvoir l'innovation et la transformation numérique

### Prise de décision

Je prends des décisions fondées sur les résultats mesurables et l'alignement avec le plan ministériel. J'évalue les enjeux politiques, financiers et organisationnels, tout en tenant compte des liens avec nos partenaires, avant d'appuyer tout projet.

### Je serai favorable à un projet qui :

- › A un impact mesurable à grande échelle

- › S'appuie sur des données probantes
- › S'intègre dans les orientations de Santé Québec
- › Comporte une évaluation rigoureuse
- › Peut être déployé sans alourdir les équipes terrain

## Conseils

- › Cadrez votre demande dans les priorités organisationnelles du CISSS/CIUSSS ciblé.
- › Adressez-vous d'abord aux directions de programme — pas directement au PDG.
- › Démontrez l'impact sur les services à la population, pas seulement sur l'organisation.
- › Soyez prêt à vous adapter aux contraintes budgétaires de l'établissement.
- › Valorisez la collaboration : proposez un partenariat, pas une simple demande de soutien.

---

## Pour aller plus loin

### ■ **Loi sur les Services de santé et les services sociaux (LSSSS)**

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-4.2>

### ■ **Loi sur Santé Québec (2023)**

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/G-1.021>

### ■ **Plans stratégiques des établissements**

<https://sante.quebec/a-propos>